

<https://47.snuipp.fr/Le-premier-groupe-de-travail-AESH-prevu-a>



Groupe de travail AESH au ministère

- Métier - Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juin 2026

Dernière mise à jour : 4 juin 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le premier groupe de travail AESH prévu à l'agenda social s'est tenu le 20 mai en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Le second se tiendra le 15 juin.

En ouverture de séance, la FSU est intervenue pour dénoncer la méthode retenue par le ministère : calendrier extrêmement contraint, absence de documents préparatoires transmis en amont et lancement de discussions sans arbitrage gouvernemental.

La FSU a également interpellé l'administration sur les engagements pris lors de l'audience interministérielle concernant l'enseignement agricole et exigé la réalisation d'études d'impact précises, notamment budgétaires, ainsi que la présentation de différents scénarios.

En réponse, la DGRH a rappelé la volonté exprimée par le ministre d'engager une réflexion sur ce que pourrait être la création d'un corps pour les AESH, tout en précisant ne disposer d'aucun arbitrage gouvernemental.

Elle a confirmé que cette question ne relève pas de la Conférence nationale du handicap (CNH) et qu'il y aurait plusieurs groupes de travail. Concernant l'enseignement agricole, des échanges spécifiques sont annoncés en parallèle des discussions menées à l'Éducation nationale. L'administration évoque également la réalisation d'études d'impact sur les personnels et sur les conséquences statutaires des hypothèses envisagées.

La majeure partie de la réunion a été consacrée à la présentation du rapport des inspections générales (voir ci-dessous).

Plusieurs éléments importants ressortent de cette présentation :

- l'hypothèse de "fonctionnarisation" des AESH n'est envisagée que dans le cadre d'une transformation plus large de l'école inclusive ;
- cette évolution s'inscrirait dans une logique de passage d'un modèle centré sur la compensation vers un modèle fondé sur l'accessibilité ;
- les inspections générales envisagent un renforcement du rôle des AESH référent-es, correspondant potentiellement à environ 20 % des effectifs ;
- la question du temps de travail demeure un point de blocage central.

La FSU est notamment intervenue sur la question du temps de travail, en rappelant la réalité du travail invisible exercé par les AESH, la pénibilité des missions et la nécessité de reconnaître l'ensemble du travail réellement effectué.

À ce stade, et malgré l'absence totale d'arbitrage gouvernemental, le scénario actuellement travaillé par le ministère semble être celui d'un accès à un corps limité à 10 à 20 % des AESH.

Plusieurs questions restent ouvertes :

- quelles missions seraient exercées au-delà de l'accompagnement des élèves ;
- quelles missions complémentaires permettraient d'atteindre un temps complet sur la base des 1607 heures

annuelles ;

- quelles seraient les nouvelles fonctions associées.

Le ministère écarte lui-même, à ce stade, l'hypothèse des Assistants à la Réussite Éducative (ARE), mesure qui avait été abandonnée sous la pression. Les inspections générales développent davantage l'idée d'un « assistant d'accessibilité ». Cette question devrait constituer le cœur du prochain groupe de travail prévu le 15 juin.

L'objectif affiché par le ministère et les inspections générales est de faire évoluer le modèle de l'école inclusive, dans la perspective de la CNH prévue en juillet 2026.

La FSU a également rappelé ses mandats et exigé l'ouverture d'un groupe de travail spécifique sur le cadre de gestion des AESH. De nombreuses questions restent en effet en souffrance, ce que les inspections générales ont elles-mêmes reconnu.

Enfin, il est indispensable de souligner que, faute d'arbitrage, le ministère travaille uniquement sur des hypothèses, ce qui interroge fortement sur la portée réelle de ces échanges et sur le sérieux accordé à la situation des AESH.

Pour la FSU-SNUipp, il est indispensable de renforcer la pression sur le ministère : cela implique de faire entendre les AESH par tous les moyens, que ce soit la consultation ou la journée de mobilisation intersyndicale du 9 juin.